



BULLETIN D'ADHÉSION ACP

2025 - 2026

Cadre réservé à l'administration

Adhésion :		Type Licence :		Catégorie :		N° de Licence :	
------------	--	----------------	--	-------------	--	-----------------	--

Nom * :		Prénom * :		Date de naissance* :	
---------	--	------------	--	----------------------	--

Nationalité * :		Sexe :		Taille Tee-Shirt :	
-----------------	--	--------	--	--------------------	--

Adresse postale * :	Justif Santé :
---------------------	----------------

Portable Adhérent :		Portable Mère (Si Mineur) :		Portable Père (Si mineur) :	
---------------------	--	-----------------------------	--	-----------------------------	--

Email Adhérent :	
Email Mère :	
Email Père :	

Créneau d'entraînement choisi :	
---------------------------------	--

Autorisations parentales pour les adhérents mineurs :

Je soussigné(e) _____

En ma qualité de père - mère - représentant légal, de l'enfant l'autorise à pratiquer l'athlétisme au sein de l'Athlétic Club Phocéen.

En cas d'accident, j'autorise les responsables à faire appel aux secours et faire transporter mon enfant dans un établissement hospitalier.

J'autorise, dans le cadre de la lutte contre le dopage (art. R232-45 du Code du Sport), la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

J'accepte de vérifier, avant de laisser mon enfant, que l'entraînement ou la compétition a bien lieu.

Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation commerciale, dans le respect des lois, règlements et traités en vigueur.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez barrer la mention inutile ci-contre (L'absence de réponse vaut acceptation) : **OUI** - **NON**

Droit d'accès aux informations : Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, l'adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les informations le concernant. Sauf opposition écrite de sa part, ces informations pourront être communiquées à des partenaires commerciaux. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé par courrier électronique à l'adresse suivante : cil@athle.fr / contact.dpo@fsgt.org / cd13@handisport.org

Autorisation de partir seul : J'autorise mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition à la fin des heures.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez barrer la mention inutile ci-contre (L'absence de réponse vaut acceptation) : **OUI** - **NON**

Obligations des athlètes : L'adhérent s'engage à fournir le dossier complet (bulletin d'adhésion, justificatifs et paiement) pour la prise de licence. **Dès lors, il sera autorisé à s'entraîner et à participer aux compétitions.**

Les adhérents ou responsables légaux reconnaissent avoir pris connaissance des informations sur les entraînements et à venir régulièrement, sur les créneaux attribués à l'inscription. Toute absence doit donner lieu à une information préalable à l'entraîneur.

Tout adhérent du Club s'engage à respecter les statuts, le règlement et les clauses du bulletin d'adhésion.

En cas de manquement à l'esprit sportif durant les entraînements et/ou les compétitions, le club se réserve le droit (après en avoir informé la famille) de refuser l'enfant à ses activités pour une durée déterminée ou de façon définitive.

La participation aux compétitions est obligatoire, notamment les championnats.

À :		Le :	
-----	--	------	--

Signature du Responsable Légal :	Signature de l'Adhérent :
----------------------------------	---------------------------

La signature de ce document vaut acceptation de toutes les autorisations présentes dans ce document.

Pièces à fournir obligatoirement :

- Bulletin d'adhésion rempli et signé
- Règlement (détail ci-dessous)
 - **Mineurs** : Remplir le Questionnaire de Santé FFA (QS), ou fournir le cas échéant, un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition
 - **Majeurs** : Remplir le Parcours Prévention Santé (PPS) disponible sur l'espace personnel FFA créé au dépôt de l'inscription, ou fournir le cas échéant, un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition

- Pour les nouveaux adhérents :

- Photocopie d'une pièce d'identité ou livret de famille

Cotisations Club

	Nouveaux adhérents	Anciens adhérents
Eveil et Poussin (<u>Découverte</u>)	240 EUROS	185 EUROS
Benjamin à Master (<u>Compétitions</u>)	220 EUROS	185 EUROS
Espoir à Master (<u>Loisir</u>)	200 EUROS	170 EUROS
<u>Réduction</u> : 10 € à partir du deuxième adhérent (si plusieurs membres d'une même famille)		
Aucun remboursement de licence ne sera effectué.		
Les paiements en 3 fois ne seront acceptés que pour un montant total supérieur ou égal à 100 EUROS, déduction faite des remises PASS'SPORT et Carte Collégien de Provence		

Détails concernant les modalités de paiement

Chèques	Paiement possible en 3 chèques, à remettre dès l'inscription et qui seront échelonnés et encaissés entre le 5 et le 10 de chaque mois. La cotisation est à régler à l'ordre de "ACP MARSEILLE".	
Espèces	Totalité du règlement à remettre à l'inscription.	
Virement	Le virement avec l'objet "NOM PRÉNOM CATÉGORIE" de l'athlète doit avoir été réalisé au moment du dépôt du dossier.	
Aides	Le document doit être remis avant le 15 décembre, sous peine d'encaissement du chèque de caution. Nous acceptons, avec un chèque de caution du montant de l'aide utilisée, les aides suivantes :	
	<ul style="list-style-type: none"> • Le PASS'SPORT du gouvernement • Le chéquier CAF Pass Sport Culture et Loisir • La carte C' Jeune (collégienne) 	<ul style="list-style-type: none"> • Chèques ANCV Coupon Sport

Baby Athlé - BA - U7 - (3 à 5 ans)	2020 - 2021 - 2022
Eveil Athlétique - EA - U10 - (6 à 8 ans)	2017 - 2018 - 2019
Poussin - PO - U12 - (9-10 ans)	2015 - 2016
Benjamin - BE - U14 - (12-13 ans)	2013 - 2014
Minime - MI - U16 - (14-15 ans)	2011 - 2012
Cadet - CA - U18 - (16-17 ans)	2009 - 2010
Junior - JU - U20 - (18-19 ans)	2007 - 2008
Espoir - ES - U23 - (20 à 22 ans)	2004 - 2005 - 2006
Senior - SE - (23 à 34 ans)	1992 à 2003
Master - MA - (35 ans et +)	1991 et avant

Master 0 - M0 - (35 à 39 ans)	1987 à 1991
Master 1 - M1 - (40 à 44 ans)	1982 à 1986
Master 2 - M2 - (45 à 49 ans)	1977 à 1981
Master 3 - M3 - (50 à 54 ans)	1972 à 1976
Master 4 - M4 - (55 à 59 ans)	1967 à 1971
Master 5 - M5 - (60 à 64 ans)	1962 à 1966
Master 6 - M6 - (65 à 69 ans)	1957 à 1961
Master 7 - M7 - (70 à 74 ans)	1952 à 1956
Master 8 - M8 - (75 à 79 ans)	1947 à 1951
Master 9 - M9 - (80 à 84 ans)	1942 à 1946
Master 10 - M10 - (85 ans et +)	1937 à 1941